

PANORAMA DES ELECTIONS LEGISLATIVES EN 2005

PUBLICATION ANNUELLE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

"Dans tout Etat, l'autorité des pouvoirs publics ne peut être fondée que sur la volonté du peuple exprimée à la faveur d'élections sincères, libres et régulières, tenues périodiquement au suffrage universel, égal et secret."

- Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières, adoptée à l'unanimité par le Conseil de l'UIP à sa 154^{ème} session (Paris, 26 mars 1994)

On trouvera dans le *Panorama des élections législatives* un tableau d'ensemble des évolutions mondiales en matière d'élections législatives directes en 2005.

Le *Panorama* couvre les élections aux Parlements nationaux - chambres uniques, basses et hautes - où les électeurs ont pu se déterminer directement en votant pour le candidat ou le parti politique de leur choix. Le *Panorama* signale trois cas où les élections se sont tenues après une période d'inactivité du Parlement et un cas de suspension du Parlement. On y décrit le contexte des élections dans certains pays comme le Liban, l'Allemagne et le Japon, et on y présente des données sur le taux de participation aux élections tenues dans le monde entier.

Les résultats se sont traduits par un changement de gouvernement dans environ un tiers des pays ayant tenu des élections en 2005. Par ailleurs, le nombre de femmes élues a continué d'augmenter par rapport aux années précédentes. Certaines des mesures novatrices de nature à amplifier la participation électorale et la représentation des minorités au Parlement sont présentées. Enfin, on passe en revue les événements électoraux de l'année écoulée à la lumière des normes internationales définissant ce que sont des élections libres et régulières.

EN BREF

- ◆ En 2005, des élections directes se sont tenues pour **46** chambres parlementaires dans **39** pays.
- ◆ Plus de **328 752 500** personnes ont voté lors des élections législatives.
- ◆ En 2005, **7 845** parlementaires ont été élus au suffrage populaire, dont 20 % de femmes.
- ◆ **3 parlements** ont été rétablis après une période d'interruption. C'est en Afghanistan qu'a été recensée la période d'interruption la plus longue puisque des élections législatives s'y sont tenues pour la première fois depuis **17** ans.
- ◆ **1** parlement, en Mauritanie, a été dissous anticonstitutionnellement.
- ◆ **9** des 39 pays en question ont enregistré un taux de participation électorale de plus de 80 % alors que dans **7** pays la participation était inférieure à 50 %.
- ◆ Dans **17** pays, le gouvernement a été reconduit. Dans **7** pays, les partis au pouvoir l'ont cédé après les élections législatives.

INSTANTANES ELECTORAUX



◀ Une femme afghane longe un mur couvert des affiches électorales des candidats aux élections législatives du 18 septembre. (AFP Photo/Shah Marai)



▲ Une électricienne met son bulletin dans l'urne durant les élections législatives du 4 juillet à Cibitoke, au Burundi. (ONU Photo/Martine Perret)

◀ En Iraq, de l'encre indélébile a servi à signaler les personnes ayant voté. (AP/WWP)

RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES

Le Parlement est l'une des institutions clés de la démocratie. L'année 2005 a vu des élections ayant conduit au rétablissement du Parlement dans trois pays après une interruption allant de deux à 13 ans.

Pays sans parlement actif, 2001-2005

Pays	avant	2001	2002	2003	2004	2005
Afghanistan	1992					■
République centrafricaine				■		■
Comores	1999				■	■
Guinée-Bissau				■	■	
Haïti*					■	
Iraq				■		■
Mauritanie						■
Myanmar	1988					
Pakistan	1999			■		

*Les élections en Haïti, qui devaient se tenir en 2005, ont eu lieu en février 2006

- Dissolution anticonstitutionnelle du Parlement
- Rétablissement du Parlement

Les **Iraqiens** ont voté deux fois; une première fois en janvier pour élire leurs représentants à l'Assemblée nationale de transition chargée de rédiger une nouvelle Constitution puis, à nouveau, en décembre pour élire une assemblée permanente, le Conseil des Représentants. Malgré des violences incessantes et les appels au boycott lancés par certains groupes, plus de 58 % des électeurs inscrits ont exercé leur droit de participer aux premières élections tenues depuis la chute du Président Saddam Hussein. Aux élections de décembre, les appels au boycott étaient moins nombreux et le taux de participation a connu une forte progression, soit près de 80 %.

Les élections législatives tenues en septembre en **Afghanistan** ont marqué une étape décisive dans la reconstruction des institutions du pays. Comme en Iraq, de gros problèmes logistiques ont été surmontés et les habitants ont bravé les menaces de violence en allant voter, même si la participation a été sensiblement inférieure à celle de l'élection présidentielle de 2004.

En **République centrafricaine**, le Parlement a été rétabli en juin à l'issue d'une période de pouvoir militaire. Il n'y avait pas eu de parlement dans le pays durant les deux années ayant suivi la dissolution de l'Assemblée nationale en 2003.

Au **Libéria**, après les deux années de transition qui ont suivi le départ du Président Charles Taylor, les élections présidentielles et législatives tenues en octobre 2005 ont permis de mettre fin à une période prolongée de conflit. Avec l'appui de la Mission des Nations Unies au Libéria, le scrutin n'a pratiquement pas été entaché de violences, ce qui atteste la volonté populaire de paix et l'aspiration de la population à une gouvernance démocratique. A l'issue de l'élection présidentielle, Ellen Johnson-Sirleaf

est devenue la première présidente élue en Afrique.



▲ Electeurs faisant la queue durant le premier tour des élections en République centrafricaine. (ONU Photo/Evan Schneider)

Après de nombreux reports, des élections législatives se sont tenues au **Burundi** où elles ont marqué la fin d'une longue période de transition après des années de violence interethnique (voir encadré).

L'assistance internationale a été une caractéristique commune aux processus électoraux dans les pays sortant d'un conflit. En effet, la Division de l'assistance électorale de l'ONU a participé à des degrés divers à l'organisation des élections en Afghanistan, au Burundi, en Iraq et au Libéria.

L'institution parlementaire est restée inactive dans certains pays en 2005. Le Parlement de la **Mauritanie** a été dissous après le coup d'Etat militaire d'août 2005. Tous les sièges de la Chambre basse du Parlement **népalais**, dissous en 2002, sont demeurés vacants dans l'attente des élections. Aucune élection n'a eu lieu au **Myanmar** depuis 1990.

LES ELECTIONS LEGISLATIVES DANS LE PROCESSUS DE RECONCILIATION AU BURUNDI

Les élections tenues en juillet au Burundi ont marqué l'étape ultime du processus de réconciliation prévu par l'Accord de paix d'Arusha de 2000, conclu sous la médiation de Nelson Mandela. Les élections précédentes, tenues en 1993, avaient été suivies par l'assassinat du Président du Burundi qui a déclenché des années de conflit armé entre groupes de rebelles hutus et l'armée, dominée par les Tutsis.

La nouvelle Constitution, approuvée massivement par référendum en février 2005, dispose que 60 % des sièges de l'Assemblée nationale sont réservés aux Hutus et 40 % aux Tutsis, qui représentent respectivement 85 % et 14 % de la population, et que les deux groupes ethniques doivent avoir une représentation égale au Sénat.

La nouvelle loi électorale garantit aussi le pluralisme ethnique dans les partis politiques : pour trois noms inscrits successivement sur la liste de candidats d'un parti dans chaque circonscription électorale, deux seulement peuvent appartenir au même groupe ethnique. En outre, afin de garantir une représentation importante de femmes, pour cinq noms inscrits successivement sur la liste de candidats d'un parti, l'un d'eux au moins doit être celui d'une femme.

Malgré la crainte que le dernier groupe rebelle encore actif (les Forces de libération nationale) attaque des bureaux de vote, l'Opération des Nations Unies au Burundi, chargée de surveiller les élections, a indiqué que le climat était calme lors des élections.

Les résultats des élections législatives directes ont donné 65 % des sièges aux Hutus et 35 % aux Tutsis. Parmi les candidats ayant emporté des sièges, on dénombrait 24 % de femmes. Pour respecter l'équilibre ethnique et l'équilibre hommes/femmes prévu par la loi, 18 nouveaux membres ont été cooptés à l'Assemblée nationale, dont 11 étaient Tutsis et 12 étaient des femmes. L'élection par les parlementaires d'un nouveau Président du Burundi le 19 août a mis un terme à la période de transition d'après conflit.

CONTEXTE ELECTORAL

La plupart des élections tournent autour de l'alternance du pouvoir. Néanmoins, des événements précis ou des thèmes particuliers ont dominé certaines élections en 2005. Les élections législatives au **Liban** se sont tenues sur fond de bouleversement politique après l'assassinat en février 2005 de l'ancien Premier Ministre, Rafik Hariri. Les manifestations contre le gouvernement pro-syrien que cet événement a engendrées ont mis fin à 29 années de présence des troupes syriennes, et les élections législatives ont accordé une nette majorité à l'opposition, conduite par le fils de M. Hariri.

Les pays à croissance économique stable et à faible taux de chômage avaient eux aussi leurs thèmes clés. Ainsi, en **Norvège**, les électeurs ont préféré aux réductions d'impôts proposées par le Gouvernement en place le programme de l'opposition qui entendait consacrer une plus grande partie des revenus du pétrole à des programmes de redistribution.

Des élections pour neuf chambres dans huit pays se sont tenues avant l'échéance normale du mandat parlementaire. Les élections les plus anticipées ont eu lieu en **Bolivie** en décembre, soit 30 mois pleins avant l'échéance normale, après que le Gouvernement eut été écarté par un mouvement populaire pour la deuxième fois en trois ans.

Au **Japon**, des élections imprévues convoquées par le Gouvernement ont tourné à l'avantage des partis au pouvoir. Le Premier Ministre japonais a pu imposer son programme à la campagne électorale et a remporté une victoire spectaculaire (voir encadré).

Là où les élections n'ont pas été convoquées par le gouvernement lui-même, les élections anticipées ont souvent abouti à un changement de gouvernement. Au **Portugal**, après des mois de confusion politique et de difficultés économiques, le Parlement a été dissous par le Président et le parti au pouvoir a subi une lourde défaite aux élections.

En **Allemagne**, le Chancelier Schröder a délibérément organisé la censure pour permettre une dissolution anticipée du Bundestag. Son parti n'a pas réussi à obtenir la majorité aux élections tenues en septembre (voir encadré en page 4).

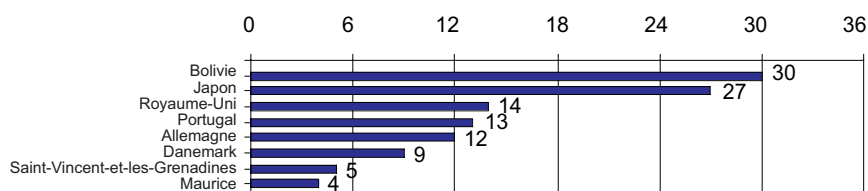
DES ELECTIONS IMPROMPTUES TOURNENT A L'AVANTAGE DU PREMIER MINISTRE JAPONAIS

Le Premier Ministre japonais, Junichiro Koizumi, a dissous la Chambre basse du Parlement en août après que son projet de loi de privatisation de la poste eut été rejeté par un vote à la Chambre haute (le Sangiin). Ce projet de loi avait été mis en échec par des dissidents de son propre parti, qui l'ont quitté par la suite pour fonder des partis politiques rivaux. M. Koizumi, qui a déclaré que ce projet de loi de privatisation était au cœur de son programme de réforme visant à réduire le périmètre de l'Etat, a réagi en plaçant ses propres candidats dans les circonscriptions électorales des dissidents. Les médias se sont focalisés sur les duels entre dissidents et candidats du parti au pouvoir et le programme de l'opposition a été éclipsé.

A l'issue du scrutin, avec le taux de participation le plus élevé en 15 ans, le parti de M. Koizumi disposait d'une majorité nette et la coalition au pouvoir obtenait même la majorité qualifiée des deux-tiers nécessaire pour balayer toute opposition à la réforme de la poste au Sangiin. Un mois après les élections, le projet de loi de privatisation de la poste a été adopté par le Sangiin. Sur les 30 membres du Sangiin appartenant au parti au pouvoir entrés en dissidence en août, 27 ont voté en faveur du projet de loi lors du second vote.

Elections anticipées en 2005

■ Nombre de mois
avant échéance normale



EN BOLIVIE, LE TAUX ELEVE DE PARTICIPATION S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE DE MECONTENTEMENT POPULAIRE

En mars, le Président bolivien Carlos Mesa a démissionné sous la pression d'un mouvement de contestation populaire. C'était la deuxième fois en trois ans qu'un Président y était contraint, après la démission du Président Gonzalo Sanchez de Lozada en 2003. Ce mouvement conduit par Evo Morales, arrivé en deuxième place juste derrière le vainqueur à l'élection présidentielle de 2002, réclamait la nationalisation des réserves du gaz du pays et l'amélioration des conditions de vie de la population indienne, majoritaire.

Le Président par intérim, Eduardo Rodríguez, a par la suite convoqué des élections législatives plus de deux ans avant l'échéance, prévues pour le même jour que l'élection présidentielle.

Pendant la campagne, Evo Morales devançait Jorge Quiroga dans les sondages, avec un taux d'approbation légèrement inférieur à 50%. Au cas où aucun candidat ne recueillerait la majorité absolue, le Parlement aurait à choisir entre les deux principaux candidats, comme en 2002. Plus de 80% des électeurs inscrits ont voté. M. Morales a été élu président, premier Bolivien d'origine indienne à assumer cette fonction. Son parti, le Mouvement pour le socialisme, est devenu le parti dominant à la Chambre des députés, tandis que le PODEMOS de M. Quiroga est devenu le plus grand parti au Sénat, à une faible marge.



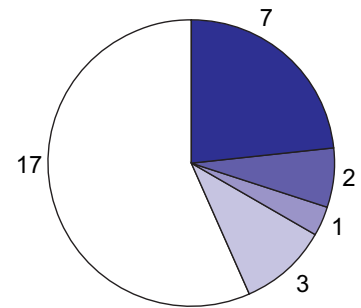
▲ Des élections présidentielles et législatives anticipées se sont tenues en Bolivie le 18 décembre. (Organisation des Etats Américains, Département des questions relatives à la politique)

ALTERNANCE

Alternance du pouvoir à l'issue d'élections dans 30 pays

Dans la plupart des élections tenues en 2005, le parti au pouvoir a été reconduit. Dans sept pays seulement, le principal parti du gouvernement sortant a été totalement écarté. En **Norvège**, une alliance de partis d'opposition a battu la coalition minoritaire au pouvoir. Conduite par le parti travailliste, cette alliance a formé le premier gouvernement majoritaire en Norvège depuis le milieu des années 1980. En **Pologne**, où aucun gouvernement sortant n'avait été reconduit depuis l'effondrement du régime communiste, la coalition de centre gauche au pouvoir a été battue par deux partis de centre droite en septembre. Toutefois, ces deux partis n'ont pu constituer une coalition, laissant ainsi le Parti du droit et de la justice (PiS) former seul un gouvernement minoritaire.

Les élections législatives ont aussi produit six "changements partiels" de la composition politique du gouvernement. Certains changements étaient particulièrement intéressants. Le cas de la grande coalition en **Allemagne** est décrit plus bas. Les élections tenues en **Thaïlande** en février ont abouti à une victoire éclatante pour le plus grand parti de la coalition au pouvoir, qui a pu ainsi former seul un gouvernement. Au **Liechtenstein**, où le précédent gouvernement reposait sur un seul parti, une coalition est arrivée au pouvoir à l'issue des élections. En **Bulgarie**, le parti au pouvoir de l'ex-roi Siméon II a été battu mais il a rejoint un gouvernement de grande coalition sous l'autorité d'un Premier ministre socialiste. En **Ethiopie**, les rumeurs annonçant que le gouvernement serait écarté du pouvoir par les électeurs se sont révélées sans fondement, même si l'opposition a conquis pour la première fois un nombre important de sièges au Parlement. Des manifestations violentes ont suivi l'annonce du résultat des élections, le processus électoral faisant l'objet de vives critiques qui ont été rejetées avec force par le gouvernement. Au **Kirghizistan**, une vague de mécontentement populaire, motivé par des accusations de fraude électorale lors des législatives, s'est traduite par le départ du Président en exercice et du gouvernement en mars.



- Le parti qui était au pouvoir n'est plus au gouvernement.
- D'un gouvernement avec un seul parti à un gouvernement de coalition.
- D'un gouvernement de coalition à un gouvernement avec un seul parti.
- Le parti au pouvoir reste, mais avec de nouveaux partenaires de coalition.
- Composition du gouvernement inchangée.

Note : Ce diagramme n'inclut pas trois pays où le Parlement a été rétabli, deux pays où une période de transition a pris fin, et trois pays où il n'y a pas de système de parti (la Micronésie, les Maldives et les Tonga). Le Kirghizistan, où le gouvernement est tombé peu de temps après les élections, n'y figure pas non plus.

LES ELECTIONS ANTICIPÉES DEBOUCHENT SUR UNE GRANDE COALITION EN ALLEMAGNE

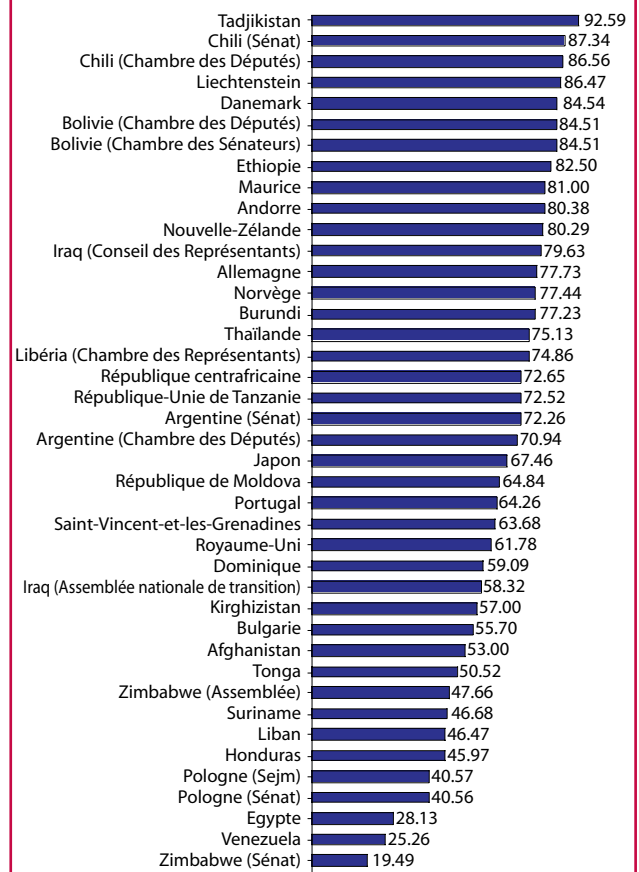
En juillet 2005, le chancelier Gerhard Schröder a orchestré le vote d'une motion de censure pour permettre une dissolution anticipée du Bundestag après que son parti, le SPD, eut subi des pertes importantes aux élections des Länder. Quand les élections législatives fédérales ont été convoquées, les sondages donnaient à la coalition conservatrice CDU-CSU une avance de 20 points sur le SPD. Le jour des élections, l'écart dans le scrutin s'était réduit à un point de pourcentage, en partie en raison des inquiétudes suscitées chez les électeurs par la politique proposée par la CDU-CSU en matière d'impôts. Les élections n'ont pas désigné de vainqueur. Bien que la CDU-CSU ait obtenu le plus grand nombre de sièges, elle n'était pas en mesure de former un gouvernement de coalition avec son allié traditionnel libéral, le FDP. Après sept semaines de négociations, la CDU-CSU et le SPD se sont mis d'accord pour former une grande coalition, la première depuis 1969. Une semaine plus tard, la dirigeante de la CDU, Angela Merkel, était élue chancelière, devenant ainsi la première femme à occuper ce poste. La moitié des portefeuilles ministériels est allée au SPD.



▲ Le dirigeant du SPD, Matthias Platzeck, la dirigeante de la CDU, Angela Merkel, et le dirigeant de la CSU, Edmund Stoiber, affichent un sourire après la signature du contrat de "grande coalition" à Berlin le 18 novembre 2005. (AFP Photo - DDP/Marcus Brandt)

PARTICIPATION ELECTORALE

Participation électorale, 2005 (Suffrages exprimés / électeurs inscrits, en %)



LES FEMMES AUX ELECTIONS

Pour une analyse plus détaillée, voir la publication de l'UIP: *Les femmes au Parlement en 2005 : regard sur l'année écoulée.*

Une progression de la proportion de femmes parlementaires a été enregistrée dans 26 des 37 Chambres qui ont tenu des élections directes en 2005 (voir note ci-dessous). On notera que dans 11 chambres, plus de 30 % des élus étaient des femmes.

Le Sénat **argentin** a enregistré la plus grande proportion de femmes élues en 2005, soit près de 42 %. Au Sénat **zimbabwéen** (66 sièges), 20 des 50 sièges faisant l'objet d'une élection ont été emportés par des femmes. Quelque 38 % des membres élus au Parlement **norvégien** étaient des femmes.

C'est en Amérique latine que les plus fortes progressions proportionnelles ont été observées. Au **Honduras**, il y a eu une augmentation de 18 points du nombre de femmes élues, ce qui porte à 23 % la proportion des femmes.

Sur les 39 pays où se sont tenues des élections en 2005 pour les chambres basses ou uniques du Parlement, 15 ont appliqué des mesures spéciales comme les quotas volontaires (adoptés par un ou plusieurs partis politiques), les quotas imposés aux partis politiques par la loi, ou les sièges ou mandats réservés. La proportion moyenne des parlementaires femmes dans les pays qui ont appliqué des quotas aux élections en 2005 était presque deux fois plus élevée que dans les pays où ces mesures n'avaient pas cours : 26,9 % contre 13,6 %.

Les femmes ont aussi connu des succès électoraux dans plusieurs pays où aucune mesure spéciale n'était prévue. Au Liechtenstein, par exemple, six des 19 candidates ont remporté un siège, soit un taux de réussite de plus de 30 %.

La longue lutte pour l'intégralité des droits politiques pour les femmes au **Koweït** a enfin abouti quand en mai 2005 le Parlement koweïtien, exclusivement masculin, a accordé aux femmes le droit de voter et de se présenter aux élections. Les femmes pourront participer aux élections législatives en 2007.



▲ Une électrice à l'école Hailé Selassié cherche son nom sur la liste électorale à Stone Town, Zanzibar, en République-Unie de Tanzanie. (AFP Photo/Marco Longari)

▲ Une électrice à l'école Hailé Selassié cherche son nom sur la liste électorale à Stone Town, Zanzibar, en République-Unie de Tanzanie. (AFP Photo/Marco Longari)

En 2005, le taux de participation électorale allait de 92,59 % des inscrits au **Tadjikistan** à 19,49 % au **Zimbabwe** (Sénat).

Sur les neuf pays qui ont signalé un taux de participation supérieur à 80 %, trois appliquaient un système de vote obligatoire.

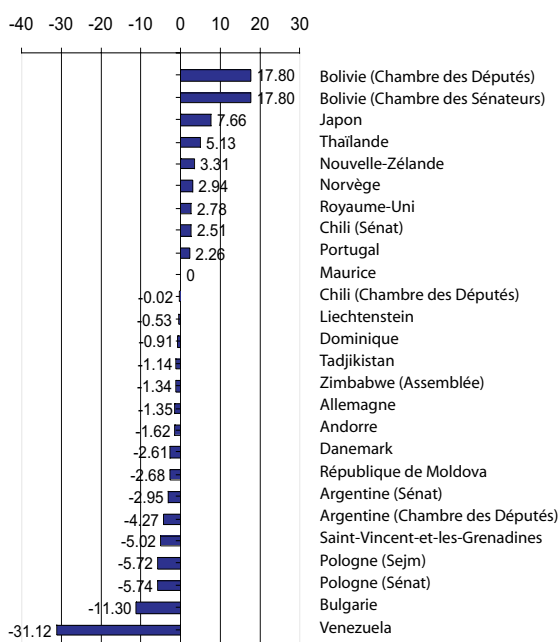
La plus forte hausse du taux de participation électorale, soit 17,8 points de pourcentage, a été observée en **Bolivie** (voir encadré en page 3).

La faiblesse du taux de participation aux élections du nouveau Sénat au **Zimbabwe** en novembre peut être en partie attribuée au boycott par le principal parti d'opposition.

Le taux de participation est demeuré faible dans les pays qui avaient signalé un taux de participation inférieur à 50 % aux élections précédentes.

Une forte baisse de plus de 30 points de pourcentage par rapport aux élections précédentes a été observée au **Venezuela**, où les partis d'opposition se sont retirés de la compétition électorale car ils mettaient en doute l'impartialité de la Commission électorale nationale.

Ecarts dans la participation électorale entre les élections de 2005 et les précédentes élections, en %



LES FEMMES PROGRESSED AUX ELECTIONS EN TANZANIE

En République-Unie de Tanzanie, la proportion de candidates élues à la législature en 2005 a dépassé 30 %. Ce résultat est remarquable car c'est le pourcentage le plus élevé de femmes jamais atteint dans un système électoral majoritaire. Des sièges sont réservés aux femmes en République-Unie de Tanzanie depuis plusieurs années, et un amendement à la Constitution voté en 2000 a encore accru la proportion de sièges réservés, conformément aux objectifs fixés par le Programme d'action de Beijing et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Sur les 97 sièges qui sont allés à des femmes, 17 ont été pourvus dans des circonscriptions électorales, les autres étant des sièges spéciaux.

Note : La comparaison n'inclut pas sept chambres de pays où le Parlement a été rétabli ou qui ont vu une période de transition prendre fin en 2005. Le Parlement monocaméral au Kirghizistan et le Sénat au Zimbabwe, nouvellement créés, en sont aussi exclus.

INNOVATIONS EN MATIERE DE REPRESENTATION ET DE PARTICIPATION ELECTORALE



▲ En Albanie, un aveugle lit le bulletin de vote en Braille, qui permet le vote à bulletin secret pour les aveugles aux élections législatives du 3 juillet 2005. (OSCE/Bernadett Csapo)

Les systèmes électoraux et les lois électorales sont constamment adaptés pour que toutes les composantes de la société puissent participer au processus électoral et être représentées au Parlement. En 2005, de nombreux pays ont introduit des mesures novatrices, notamment pour renforcer la représentation des femmes au Parlement.

Différents types de quotas ont été introduits pour accroître la représentation des femmes. En septembre, 45 femmes ont été désignées par les partis politiques pour entrer au Parlement du **Bangladesh**, en sus des 300 sièges existants. Un autre type de mécanisme a été employé en **Afghanistan** où des élections directes dans chaque province se sont tenues pour les sièges réservés aux femmes. Les quotas, toutefois, ne sont pas le seul facteur de la progression des femmes dans l'arène politique. Ils permettent un saut quantitatif, mais pour atteindre l'égalité entre hommes et femmes en politique, il faut que les quotas soient assortis d'autres mesures, qui vont de la sensibilisation à la formation des femmes et à l'instauration d'un environnement propice à la parité.

Des nouveaux dispositifs électoraux ont été aussi introduits pour la représentation des minorités. La Constitution du **Burundi** prévoit la cooptation de trois sièges pour le groupe ethnique twa, qui compose 1 % de la population. Une circonscription électorale spéciale a été créée pour les Kuchis, minorité importante en **Afghanistan** (voir encadré).

Des mesures propres à renforcer la participation électorale ont été adoptées dans les démocraties tant anciennes que nouvelles ou émergentes. En **Nouvelle-Zélande**, l'Office électoral, en consultation avec l'Association des sourds, a produit un DVD en langage des signes sur les modalités du vote. La Nouvelle-Zélande est aussi un laboratoire pour l'interaction entre électeurs et responsables politiques. Une organisation non gouvernementale, Internet NZ, a invité des dirigeants de partis à un "chat" en ligne où ils ont pu présenter et défendre leurs politiques directement auprès des internautes. En **République de Moldova**, le matériel d'information destiné aux électeurs votant pour la première fois s'est appuyé très largement sur des messages télévisés et radiodiffusés, des affiches et un site web interactif spécial.

En **Bulgarie**, par contre, la création d'une loterie n'a pas suffi à inciter les citoyens à aller voter. De fait, le taux de participation a baissé de plus de 11 % par rapport aux élections précédentes.

LE 18 SEPTEMBRE : L'AFGHANISTAN ELIT LES MEMBRES DE SON NOUVEAU PARLEMENT

L'organisation des élections à la Wolesi Jirga (Chambre basse) - les premières élections législatives en Afghanistan depuis 1988 - a posé d'énormes problèmes. Mais elle offrait la possibilité de maximiser la participation et la représentation populaires à la nouvelle Assemblée.

Des mesures spéciales ont été prises pour que les Kuchis, traditionnellement nomades et constituant près de 7 % de la population selon une estimation datant de 2002, soient représentés. Dix sièges à la Wolesi Jirga ont été réservés à cette minorité dont les membres ont été autorisés à s'inscrire dans n'importe quelle province et à voter dans une seule et unique circonscription électorale kuchi englobant tout le pays.

Des mesures novatrices étaient non moins nécessaires pour faciliter la participation électorale dans ce pays où on estime à 85 % le taux d'analphabétisme. Une grande campagne d'information a été organisée qui s'est appuyée sur un cinéma itinérant montrant trois films sur les élections à la Wolesi Jirga et aux conseils provinciaux. Pour que les électeurs puissent plus facilement identifier les candidats de leur choix le jour des élections, on a attribué à chacun des 2 700 candidats à la Wolesi Jirga une image telle qu'une pomme ou une vache, qui a été utilisée pendant la campagne électorale et sur le bulletin de vote.

En revanche, en raison de l'obligation faite aux candidats de se présenter comme des individus, et non comme les représentants de partis politiques, les électeurs ont eu du mal à identifier les positions politiques des candidats. En outre, le nombre élevé de candidats dans les plus grandes circonscriptions électorales - plus de 390 à Kaboul - a placé les électeurs devant un choix délicat.



▲ Scrutin secret. Bureau de vote pour les femmes à Kaboul, en Afghanistan. (Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan)

ELECTIONS LIBRES ET REGULIERES



▲ Un membre de la commission électorale dans un bureau de vote à Bichkek explique des aspects du Code électoral à deux électrices lors des élections législatives tenues au Kirghizistan le 27 février 2005. (OSCE)

élections tenues en 2005 ont été contrôlées par des observateurs internationaux et nationaux.

En 2004, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a adopté des principes et directives régissant les élections démocratiques, textes dont l'application a été testée pour la première fois en 2005. Des élections se sont tenues dans trois Etats membres de la SADC : le Zimbabwe, Maurice et la République-Unie de Tanzanie (voir encadré à la page 5).

Le **Zimbabwe** a mis en place une nouvelle commission électorale deux mois avant les élections à l'Assemblée nationale pour répondre à la demande de création d'une instance électorale nationale impartiale, pluraliste, compétente et transparente. Toutefois, les membres de cette nouvelle instance ont été nommés directement par le Président et elle a coexisté avec l'ancienne commission de supervision électorale. De plus, bien que la mission d'observation de la SADC ait pu contrôler l'élection, l'accès a été refusé à certaines missions d'observation internationales qui avaient critiqué les deux précédentes élections. La mission de la SADC a salué le caractère professionnel de l'organisation des élections à **Maurice** tout en signalant qu'il fallait prendre des dispositions pour aider les personnes âgées, les malades et les personnes handicapées dans les bureaux de vote. Quant à la mission en **République-Unie de Tanzanie**, elle a constaté que les scrutateurs expliquaient méticuleusement les procédures aux électeurs et que l'on prêtait une attention particulière aux femmes, aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui attendaient pour voter.

La mission électorale de l'Organisation des Etats américains à **Saint-Vincent-et-les-Grenadines** a constaté une bonne coopération entre les représentants des partis dans les bureaux de vote qui a contribué à garantir le respect des procédures électorales.

En 2005, les observateurs internationaux ont plaidé pour des améliorations sur un ou plusieurs aspects de la législation électorale et dans la manière dont les élections ont été conduites dans certains pays. La mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au **Kirghizistan** a signalé des violations touchant les candidatures, les partis et la campagne électorale, dont la radiation de candidats et l'ingérence dans les médias indépendants. En **Albanie**, en ce qui concerne le scrutin, la mission de l'OSCE a critiqué les procédures liées au secret du vote et à la vérification de l'identité des électeurs.

Pour que le Parlement soit véritablement le représentant du peuple, il faut que les principes fondamentaux relatifs aux élections libres et régulières soient respectés. Grâce à l'observation internationale des élections, on peut renforcer la confiance dans le scrutin en s'assurant qu'il est conforme aux normes internationales. Un contrôle impartial peut donc aider à faire accepter les résultats par tous, et à recenser les aspects du processus électoral qui appellent des améliorations. La plupart des

DECLARATION DE PRINCIPES POUR L'OBSERVATION INTERNATIONALE DES ELECTIONS

En octobre, l'UIP s'est associée à 21 autres organisations internationales en souscrivant publiquement à la Déclaration et au Code de conduite des observateurs électoraux internationaux lors d'une cérémonie tenue au Siège de l'ONU à New York. Cette déclaration est le résultat d'une initiative animée par la Division de l'assistance électorale de l'ONU, le Carter Center et le National Democratic Institute for International Affairs.

Parmi les principes exposés dans la Déclaration figurent l'impartialité totale des missions d'observation électorale et la nécessité d'une observation complète de longue durée couvrant la période pré-électorale, le jour des élections et la période post-électorale.

A la cérémonie, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a rappelé que "la présence des observateurs électoraux internationaux - toujours à l'invitation des Etats souverains - peut contribuer à ce que les élections fassent réellement progresser le processus démocratique. Leur simple présence peut décourager les tentatives de fraude, garantir la transparence et inspirer la confiance dans le processus électoral". Il a aussi noté que la Déclaration devrait renforcer le rôle de la communauté internationale dans le soutien aux élections démocratiques dans le monde entier.



▲ Kaare Vollan, qui dirigeait la mission OSCE/ODIHR d'évaluation des élections au Royaume-Uni le 5 mai 2005, observe le dépouillement à Hackney, dans l'est de Londres. (OSCE)

TRAVAIL DE L'UIP SUR LES CRITERES POUR DES ELECTIONS LIBRES ET REGULIERES

En 1994, l'UIP a fait œuvre novatrice en définissant des critères objectifs d'évaluation de la qualité des élections. Elle l'a fait en optant pour une approche fondée sur le droit se référant aux obligations contractées par les Etats en vertu du droit international, comme l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ces principes ont été décrits dans une étude intitulée *Elections libres et régulières : droit international et pratique*, puis résumés dans une Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières. Bien entendu, il y a eu depuis des évolutions considérables dans la littérature et l'analyse en matière électorale. En novembre 2004, une table ronde internationale sur les normes électorales organisée par l'UIP a confirmé l'influence de l'étude de 1994 sur les travaux qui ont suivi en matière de normes électorales, et a réaffirmé toute l'utilité de la Déclaration. En mars 2006, dans une nouvelle édition, augmentée, de la publication *Elections libres et régulières*, on analyse les évolutions récentes du droit et de la pratique et on présente les éléments d'un nouvel agenda. Nul doute que la réflexion sur les élections est de plus en plus pertinente dans tous les systèmes démocratiques.

ELECTIONS COUVERTES PAR LA PRESENTE PUBLICATION

La présente publication couvre toutes les élections législatives directes tenues en 2005, à l'échéance normale ou après dissolution. Elle ne couvre ni les chambres parlementaires élues indirectement ou désignées, ni les élections présidentielles. Des informations ne sont données sur les élections présidentielles que si elles se sont tenues en même temps que les élections législatives.

Toutes les données figurant dans le Panorama des élections législatives sont tirées de la base de données PARLINE de l'UIP sur les parlements nationaux. On trouve dans PARLINE des informations sur la structure, la composition et les méthodes de travail de chaque chambre parlementaire dans tous les pays qui compte un parlement national. On y trouve aussi des données sur les élections législatives, le mandat parlementaire, la présidence des parlements et les rapports entre l'exécutif et le législatif.

Tous les chiffres sont basés sur les données disponibles au 10 février 2006. Dans toute la mesure du possible, ces données ont été vérifiées auprès des parlements.

NOTES EXPLICATIVES

Taux de participation électorale : il est exprimé en pourcentage des votants par rapport aux inscrits. Dans les votants sont également inclus ceux qui mettent des bulletins blancs ou nuls dans l'urne. Dans les systèmes électoraux où les électeurs émettent un vote dans une petite circonscription et un vote dans une plus grande circonscription, ce sont ces derniers chiffres qui sont utilisés. Pour l'Allemagne, le Japon et la Nouvelle-Zélande, ce sont les chiffres des circonscriptions à représentation proportionnelle qui sont présentés dans les graphiques. Les chiffres du taux de participation ne sont pas connus pour l'Albanie, l'Azerbaïdjan, les Maldives et la Micronésie.

Aucune comparaison avec la précédente élection n'est faite lorsque le Parlement a été dissous ou se trouvait en phase de transition. L'Afghanistan, le Burundi, l'Iraq, le Libéria et la République centrafricaine sont exclus pour cette raison. Les chiffres des élections précédentes sont repris de la Chronique des élections parlementaires.

Alternance : on distingue trois types d'alternance : alternance complète, lorsque le principal parti au pouvoir cesse de gouverner, alternance partielle, lorsqu'il reste au pouvoir mais avec un partenaire différent, non-alternance, lorsque la composition politique du gouvernement ne change pas. On ne montre dans le graphique que les pays pour lesquels on peut expliquer l'alternance en termes politiques.

Membres élus : n'inclut les chiffres des élections partielles que si ces élections ont été tenues pour pourvoir des sièges non attribués aux élections législatives principales.

POUR EN SAVOIR PLUS

On trouvera des informations détaillées sur les élections législatives tenues en 2005 dans la base de données PARLINE et dans sa version imprimée, la Chronique des élections parlementaires.

La situation des femmes au Parlement en 2005 est résumée dans la publication Les femmes au Parlement en 2005 : regard sur l'année écoulée.

Toutes ces publications et bien d'autres, y compris la Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières et l'étude sur les élections libres et régulières, peuvent être téléchargées ou commandées à partir du site web de l'UIP, www.ipu.org.

L'UIP EN BREF

Créée en 1889, l'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation internationale des parlements des Etats souverains. En février 2006, les parlements de 143 pays étaient représentés à l'UIP. Sept assemblées parlementaires régionales en sont membres associés.

L'UIP concourt au règlement des conflits et elle s'emploie à combler le déficit démocratique mondial et à renforcer la crédibilité de l'institution parlementaire.

Elle promeut la paix par le dialogue et la diplomatie parlementaires.

Elle promeut la démocratie à travers plusieurs programmes d'action visant à renforcer les parlements, défend les droits de l'homme et promeut l'égalité des hommes et des femmes et la participation des femmes à la vie politique.

Elle facilite la coopération internationale en rapprochant les parlements des Nations Unies et des autres institutions multilatérales.

L'UIP partage les objectifs des Nations Unies et travaille en étroite collaboration avec les agences des Nations Unies. Elle travaille aussi avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales mues par les mêmes idéaux.

Liste des élections législatives directes en 2005

Afghanistan	18 septembre
Albanie	3 juillet
Allemagne	18 septembre
Andorre	24 avril
Argentine (Chambre des Députés)	23 octobre
Argentine (Sénat)	23 octobre
Azerbaïdjan	6 novembre
Bolivie (Chambre des Députés)	18 décembre
Bolivie (Chambre des Sénateurs)	18 décembre
Bulgarie	25 juin
Burundi	4 juillet
Chili (Chambre des Députés)	11 décembre
Chili (Sénat)	11 décembre
Danemark	8 février
Dominique	5 mai
Egypte	9 & 20 novembre, 1 décembre
Ethiopie	15 mai & 21 août
Honduras	27 novembre
Iraq (Assemblée nationale de transition)	30 janvier
Iraq (Conseil des Représentants)	15 décembre
Japon	11 septembre
Kirghizistan	27 février
Liban	29 mai; 5, 12 & 19 juin
Libéria (Chambre des Représentants)	11 octobre
Libéria (Sénat)	11 octobre
Liechtenstein	11 & 13 mars
Maldives	22 janvier
Maurice	3 juillet
Micronésie	8 mars
Nouvelle-Zélande	17 septembre
Norvège	12 septembre
Pologne (Sejm)	25 septembre
Pologne (Sénat)	25 septembre
Portugal	20 février
République centrafricaine	13 mars
République de Moldova	6 mars
République-Unie de Tanzanie	14 décembre
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	7 décembre
Suriname	25 mai
Tadjikistan	27 février
Thaïlande	6 février
Tonga	17 mars
Royaume-Uni	5 mai
Venezuela	4 décembre
Zimbabwe (Assemblée)	31 mars
Zimbabwe (Sénat)	26 novembre

CONTACT

Union interparlementaire

5, chemin du Pommier - case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex, Genève
Suisse

Téléphone : +41 22 919 41 50 - Fax : +41 22 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org

Bureau du Représentant permanent de l'UIP auprès des Nations Unies

220 East 42nd Street - Suite 3002
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : +1 212 557 58 80 - Fax : +1 212 557 39 54
Courriel : ny-office@mail.ipu.org

ISSN : 1819-0677